# PROCES-VERBAL COMITE DE DIRECTION réunion plénière par visioconférence 29 Août 2020 Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

# Membres présents :

Mesdames Joëlle MONLOUIS, Brigitte HIEGEL, Christine AUBERE, Valérie COLIN, Ghislaine YESLI KERRAD

Messieurs Bruno FOUCHET, Philippe COLLOT, Jean-Pierre MEURILLON, François THISSERANT, Nasser GAMMOUDI, François CHARRASSE, Daniel VOISIN, Jean-Claude DAIX, Ahmed BOUAJAJ, Gilbert MATHIEU, Rosan ROYAN, Philippe COUCHOUX

#### Assistent:

Madame Sophie GERMAIN (DG)

Messieurs Monsieur Denis TURCK (membre du Bureau du Comité Directeur du District du VAL DE MARNE), Michaël MAURY (DGA), Ali MOUCER (DTR), Daniel GALLETTI (Président de la CRA), Christophe LAQUERRIERE (Animateur de la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués)

#### Absents:

Messieurs Thierry MERCIER (excusé), Frédéric CHEVIT (excusé), Claude DELFORGE (excusé)

# <u>APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION DES 24 JUIN 2020 ET 15 JUILLET 2020</u>

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance des procès-verbaux transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité les procès-verbaux de sa réunion plénière du 24 Juin 2020 en tenant compte des observations formulées par M. MEURILLON et de sa réunion par voie électronique du 15 Juillet 2020.

# COMPOSITION DES GROUPES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX 2018/2019

Le Comité a adopté à l'unanimité la composition des groupes 2020/2021 des Championnats Régionaux suivants :

- Football d'Entreprise et Criterium du Samedi Après-midi (R3)
- Foot Entreprise du Samedi Matin (R2)
- U20 (Elite 3)

# COMPOSITION DES GROUPES DU CRITERIUM REGIONAL U12 ET DU CRITERIUM INTERDEPARTEMENTAL U13 SAISON 2020/2021

Le Comité adopte à l'unanimité la composition des groupes 2020/2021 des Critérium Interdépartemental U13 et Critérium Régional U12.

# CALENDRIER GENERAL 2020/2021 DE LA COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F INTER DOM

Le Comité prend connaissance dans le détail du projet de Calendrier 2020/2021 pour la Coupe de Paris Crédit Mutuel Inter Dom.

Après avoir entendu les explications du Directeur Général Adjoint en charge des Compétitions et du Secrétaire Général, le Comité entérine à l'unanimité le Calendrier 2020/2021 de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Inter Dom.

#### VALIDATION DU REGLEMENT DE LA COUPE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE FUTSAL FEMININ

Après avoir entendu les explications de Michaël MAURY, Directeur Général Adjoint en charge des Compétitions, qui rappelle qu'il s'agit d'une nouvelle proposition de pratique voulue par la Ligue et attendue par les clubs,

Le Comité adopte à l'unanimité le règlement de la Coupe de Paris Ile-de-France de Futsal Féminin.

#### LE POINT SUR LES EFFECTIFS LICENCIES

Il est difficile de faire une analyse objective du comparatif des effectifs licenciés de date à date, entre le 30 août 2019 et le 27 août 2020, dans la mesure où les autres années, les licences étaient bloquées en cas de non-paiement des sommes dues (dossier d'engagement et acompte sur licences).

Compte tenu de la crise sanitaire, cette saison, les licences n'ont pas été bloquées.

Par ailleurs, la situation sanitaire a favorisé l'utilisation du processus de demande de licence par voie de dématérialisation qui a eu un impact sur le volume de licences enregistrées. Parallèlement, le 1<sup>er</sup> tour de Coupe de France programmé le 30 août a impacté les demandes de licences Seniors qui ont été faites plus tôt dans la saison par rapport aux années précédentes.

Par conséquent, de manière artificielle, les chiffres sont en augmentation de date à date cette année sur toutes les catégories.

L'effectif total licencié au 27.08.2020 est donc de 80 875 contre 71 616 au 30 août 2019. La Ligue enregistre à ce jour 30% de ses effectifs licenciés N-1. Il faut rester très prudent quant à la lecture de ces chiffres ; nous ne pouvons pas en conclure, au regard de ce qui précède, que notre Ligue enregistrera 9000 licences de plus que la saison dernière< ;

La Ligue de Paris, à cette date, est 5<sup>ème</sup> du « classement » des Ligues, la Ligue enregistrant le plus de licenciés est celle des Hautes de France avec 120 078 licenciés, suivie de celle du Grand Est avec 116 665 licenciés puis celle d'Auvergne Rhône Alpes avec 110 101 licenciés.

#### LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

# \*Décisions du COMEX en date du 08 juillet 2020

L'arrêt définitif des compétitions avait généré une situation inéquitable entre d'une part les licenciés suspendus en nombre de matchs et d'autre part les licenciés faisant l'objet d'une suspension à temps.

Ainsi, le COMEX lors de sa réunion du 11 mai avait décidé que la période allant du 13 mars 2020 au 30 juin 2020 ne serait pas incluse dans la purge de toute suspension à temps, quel que soit son quantum et quelle que soit la date à laquelle elle a été prononcée.

Par conséquent, pour une telle suspension, la purge débuterait au 1er juillet 2020 ou bien redémarrerait à compter du 1er juillet 2020 pour la durée de la suspension qui restait à purger au 13 mars 2020.

Cette décision avait fait l'objet d'une saisine du CNOSF; le Conciliateur avait invité la FFF à revenir sur cette position. Une acceptation a été actée par le Comité Exécutif du 22 juin 2020. En conséquence de quoi le COMEX réuni le 8 juillet dernier a annulé ladite décision du 11 mai 2020 et a décidé d'une dispense d'exécution de peine dans la limite de 3 matchs pour les suspensions fermes en matchs non encore entièrement purgées à ce jour.

Il a néanmoins été précisé que la sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et qu'en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des trois matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités de purge habituelles de l'article 226 des Règlements Généraux.

## \*Décisions du Bureau Exécutif de la L.F.A. du 16 Juillet 2020

. Le BELFA a procédé à la validation des Ligues devant désigner une équipe supplémentaire pour l'accession en CN U17, pour la participation aux Phases d'Accession de la D2 Féminine et de la D2 Futsal.

Notre Ligue est concernée par toutes ces désignations supplémentaires.

- . Le BELFA a également déterminé le nombre d'équipes qualifiées par Ligue pour les Coupes de France Féminine, Coupe GAMBARDELLA et Coupe Nationale Futsal mais aucun chiffre ne figure au PV. Nous espérons un courrier par ailleurs.
- . A noter la suppression de la prolongation pour la Coupe Nationale Football d'Entreprise (mise en cohérence avec les autres Coupes Nationales et notamment la Coupe de France masculine).
- . Licence Club D1 Futsal: le BELFA a accordé la Licence Club à 3 clubs dont le Sporting. Garges Djibson a obtenu partiellement la Licence Club avec une subvention de 16 800€. Etant rappelé que, au titre de la Licence Club, les clubs de N1 touchent 230 000€, ceux de N2 42 000€, ceux de N3 10 000€, et ceux de D1 Futsal 24 000€.
- . Organisation d'un séminaire des référents des Ligues au sujet de la protection de l'enfance le 21.09.2020 ; il s'agira de faire un bilan de l'expérimentation menée en Ligue du CENTRE VAL DE LOIRE quant au contrôle automatisé de l'honorabilité de certains bénévoles (lutte contre les prédateurs sexuels).

# \*Mesure de soutien aux clubs – Le Fonds de Solidarité National

Au 15 juillet, 82% des clubs au niveau national avaient répondu favorablement au Fonds National de Solidarité.

80% pour notre Lique.

Ainsi, en accord avec les Présidents de District, l'appel à cotisation pour le premier acompte sur Licences (30%) a été envoyé mi-juillet en déduisant, pour les clubs ayant répondu

favorablement à l'octroi du Fonds, une avance de 3€ par licencié représentant la part Ligue/District du Fonds de Solidarité.

A noter que cela représente une grosse avance de trésorerie pour notre Ligue.

Cette aide vient s'ajouter au remboursement de la part Ligue sur les cotisations 2019/2020, des droits d'engagements Ligue 2019/2020, de la part sur les licences Dirigeants 2019/2020, soit plus de 300 000€.

Enfin, le Président précise qu'une liste mise à jour des clubs ayant sollicité le Fonds de Solidarité a été transmise hier, vendredi 28 août, par la LFA. Une relance a été faite aux clubs ayant répondu négativement.

## \*Désignations de délégués dans le cadre du Dispositif Global de Prévention

A l'instar de ce qui a été fait pour les saisons 2018/2019 et 2019/2020, il est proposé au Comité de reconduire la désignation, à la charge de la Ligue, de délégués sur le Championnat U18 R1 et sur le Championnat Seniors de R1; dans ce dernier cas, la désignation à la charge de la Ligue ne concernera que 2 matchs au choix du club sur l'ensemble de la saison.

Le Comité adopte à l'unanimité la reconduction de cette mesure de soutien.

# \*Situation du championnat de D1 et de D2 Futsal du District des Yvelines

Il est rappelé que la Ligue avait fortuitement eu connaissance avant l'été de la participation d'un club du District de l'Eure / Ligue de Normandie, en D2 et D1 Futsal du District des Yvelines, cette situation existant depuis 3 ans.

Ayant connaissance de cette situation, nos services s'étaient rapprochés du service Juridique de la Fédération afin d'avoir confirmation de la possibilité d'une telle participation. Le Juridique nous avait répondu que les textes ne le prévoyaient pas et qu'il convenait d'interroger la LFA. Parallèlement, la Ligue était destinataire d'un courrier du club normand en question, Hercules, et d'un mail du Président de la Ligue de Normandie précisant qu'il était d'accord que nous accueillons ce club au sein de nos championnats.

Ainsi, au mois de juillet nous saisissions le Président de la LFA d'une telle question.

La LFA nous a répondu que si les 2 Ligues et les 2 Districts étaient d'accord, elle n'y voyait aucun empêchement.

District de l'Eure et Ligue de Normandie ont par ailleurs donné leur accord.

# Le Comité,

Considérant que la LFA n'ayant pas répondu sur les questions réglementaires posées par une telle situation et afin de garantir une équité avec nos clubs franciliens, décide d'interroger les clubs participant au championnat de Futsal du District des Yvelines.

Le Président de la Ligue et le Président du District des Yvelines enverront un courrier cosigné aux clubs concernées par ce championnat. Ces derniers seront invités à donner leur accord ou pas quant à la participation du club d'Hercules Futsal.

# \*Point sur les contentieux

Il est fait un point sur les contentieux dont la Ligue et la FFF ont été saisis.

#### Procédures liées aux Championnats Régionaux

. <u>Litige AS MEUDON c/ L.P.I.F.F.</u> : (contestation de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 12.05.2020 – Objet : match arrêté – U18 R1).

Le Conciliateur a invité le club à s'en tenir à la décision de la Ligue.

Le club s'est opposé à la proposition de conciliation.

- . <u>Litige FC ETAMPES c/ F.F.F.</u> (contestation de sa non-accession en R3 F)
- Le club a saisi le C.N.O.S.F. qui a rejeté sa requête. Le club a ensuite saisi le Tribunal Administratif en référé. L'audience a eu lieu le 19.08.2020. La requête d'Etampes a été rejetée.
- . Litige US SAINT-DENIS c/ F.F.F. (contestation sa non-accession en N3)
- Le Conciliateur a invité le club à s'en tenir à la décision de la F.F.F. (qui avait confirmé la décision de la Ligue).
- . <u>Litige CHI POISSY c/ F.F.F.</u> (contestation de sa non-accession dans le Championnat des Anciens de R3)

Pour mémoire, le FC Voisin avait fait appel de la décision de la Ligue quant à l'adoption des groupes de R3 des Anciens au motif qu'elle avait fait monté le club de CHI Poissy, premier du championnat de D1 des Anciens du District 78. Le FC Voisin estimait en effet que le CHI Poissy ne pouvait pas monter en raison du Statut du Foot Diversifié.

Par la suite, le FC Voisin avait saisi la Commission Fédérale des Règlement et Contentieux qui avait estimé que le CHI Poissy ne pouvait évoluer dans le championnat de Ligue. Elle avait par conséquent infirmé la décision de la Ligue pour dire que c'était le FC Voisin qui devait accéder.

La décision était pour le moins surprenante puisque la Commission ne tirait pour autant aucune conclusion sur le championnat des Anciens de Ligue dans lequel participe depuis de nombreuses années le club Electricité de Paris, club de Foot Entreprise. La Commission ne s'étant pas non plus attachée à ce que le District des Yvelines n'était pas non plus autorisé à faire participer des clubs de Foot Entreprise dans son championnat des Anciens.

C'est ainsi que le CHI Poissy a saisi le CNOSF à l'encontre de la décision de la FFF. L'Audience de conciliation a eu lieu le 13 Août dernier.

La Ligue était invitée en qualité d'observateur

Lors de cette audience, la Conciliatrice a relevé la position ambivalente du District des YVELINES sur ce dossier. Elle a indiqué en séance que la position de la FFF (application de l'article 5.5 du Statut du Football Diversifié) et celle de la Ligue (espace de liberté laissée aux Ligues et Districts d'organiser un Championnat mixte Libre/Entreprise) se défendent et il n'est pas dit qu'un TA irait plus dans le sens de la F.F.F. que de la Ligue.

La conciliatrice a proposé à la FFF de rapporter la décision du 24 juillet 2020 de sa commission fédérale des règlements et contentieux pour autoriser l'accession de l'équipe du club requérant en championnat de R3 des Anciens pour la saison 2020/2021.

A la lecture de la proposition de conciliation il est à noter que « La conciliatrice estime en outre que <u>le district des Yvelines de football ne saurait, d'une part, accepter d'engager les clubs de football d'entreprise dans le championnat départemental des Anciens sans en avoir reçu l'autorisation explicite de la ligue et, d'autre part, ensuite, leur interdire l'accession à la R3 en se fondant sur un article qu'il a lui-même enfreint en raison de l'absence d'autorisation de la ligue. Une telle démarche est contraire à toute forme de cohérence et de sécurité juridique ».</u>

La Conciliatrice a également retenu qu' « Il ressort en effet des échanges tenus au cours de l'audience de conciliation et des déclarations de la FFF et de la LPIFF que cette dernière est la seule ligue régionale en France à avoir mis en place un championnat des Anciens sous cette forme spécifique au sein de ses districts.[...] C'est au regard de cette situation très particulière qui n'engendrerait pas de précédent au regard des autres ligues que la conciliatrice estime qu'il y a lieu de trouver une solution respectueuse de l'équité sportive afin que les clubs n'aient pas à subir les conséquences d'une contrariété d'interprétation entre les règlements de la fédération et ceux de la ligue. »

Suite à cette proposition de conciliation, la FFF s'est rapprochée de la Ligue pour savoir si nous étions d'accord pour intégrer le CHI Poissy au championnat des Anciens R3.

La FFF a par ailleurs précisé qu'elle suivrait la position de notre Ligue mais qu'en cas d'acceptation elle ne pourra la notifier au CNOSF puisque le prochain COMEX aura lieu le 9 septembre soit à posteriori du délais d'acceptation. La proposition sera donc réputée acceptée le vendredi 4 septembre.

Ainsi, si le Comité entend intégrer le CHI Poissy au championnat R3 des Anciens, cette décision n'interviendra « concrètement » qu'à compter de cette date. Il conviendra dès lors de modifier le Règlement dudit championnat en conséquence afin de revenir au nombre d'équipes au terme de la saison 2020/2021 pour la saison 2021/2022.

# Après avoir entendu ces précisions, le Comité :

Considérant que la R3 des Anciens comporte 4 groupes, dont 2 de 12 équipes et deux de 13 équipes, de telle sorte qu'il est possible de réintégrer le club ;

Accepte la proposition de conciliation en intégrant le CHI Poissy à la R3 des Anciens avec 17 voix pour et une abstention (Monsieur MEURILLON) :

Adopte le principe de la modification règlementaire inhérente à cette intégration à l'unanimité.

# Procédures liées aux Championnats Départementaux

. <u>Litige AS DE PARIS c/ L.P.I.F.F.</u> (contestation de la décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue du 17.06.2020 – Objet : homologation du terrain sur un match de Seniors D2)

La Conciliatrice a invité le club à s'en tenir à la décision de la Ligue.

Le club s'est opposé à la proposition de conciliation.

. <u>Litige FC DEUIL ENGHEIN c/ L.P.I.F.F.</u> (contestation de la décision du Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue du 17.06.2020 – Objet : rétrogradation de l'équipe Seniors D1 du club)

Le Conciliateur a invité le club à s'en tenir à la décision de la Ligue.

Le club s'est opposé à la proposition de conciliation en indiquant qu'il allait saisir le Tribunal Administratif.

A ce jour nous n'avons pas de convocation du TA.

# \*Autorisation des Districts à faire participer des clubs de Foot Entreprise à leur championnat des Anciens

Dans le prolongement du contentieux CHI Poissy/FC Voisin et pour répondre à la question de la participation des clubs de Foot Entreprise en championnats départementaux des Anciens, il est proposé au Comité d'accorder cette possibilité aux Districts de notre Ligue.

Le Comité adopte cette possibilité à l'unanimité.

## \*Point création du District parisien

Le Comité est informé que le Conseil Transitoire du District Parisien a fixé au Mardi 03 Novembre 2020 la date de l'Assemblée Générale Elective du District Parisien.

L'appel à candidature sera publié sur le site de la Lique début septembre.

# \*Changement de nom pour la Challenge Bariani

Il a été question à plusieurs reprises lors de nos Comités de changer le nom du Challenge Bariani.

Il est ainsi proposé au Comité plusieurs dénominations :

- . Challenge de Paris Loisir
- . Challenge Loisir Jean Verbeke
- . Challenge de Paris Jean Verbeke
- . Challenge LPIFF Loisir
- . Challenge VIP Paris

Le Comité adopte à l'unanimité le nom de « Challenge de Paris Ile-de-France Jean VERBEKE.

# \*Mouvements dans les clubs

#### **Affiliations**

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

# **Clubs Libres**

A.S. RESBASSIENNE (77).

DAMMARIE CITY (77).

F.C. CONGISSOIS (77).

A.S. EVRY COURCOURONNES (91).

ATHIS MONS U.S.O. (91) Sous réserve de réception du récépissé de déclaration en Préfecture.

BONDY CECIFOOT CLUB (93).

A.S.C. VADDUKODDAI (93).

A.S. MALGACHE (94) Sous réserve de réception du P.V. de l'A.G. constitutive.

ASSOCIATION LE PEROU EN BLEU (94).

UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES (94).

ASSOCIATION SARCELLES JEUN'ESPOIRS (95).

SAINT GRATIEN F.C. (95).

#### Clubs Futsal

ALLIANCE REVES D'ENFANCE ACADEMY (78).

C.O. DE PORCHEVILLE (78).

ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS AFRICAINS DE ST QUENTIN EN YVELINES (78). F.C. DES SOURDS DE BOBIGNY (93) Sous réserve de réception de l'attestation sur l'honneur signée.

CITE D'OR (94).

ST BRICE A.S.O. (95).

FOREVER (95).

#### Club Foot Entreprise

WAY WOUY WEAR F.C. (94).

Le Comité émet un avis défavorable aux demandes d'affiliation suivantes :

ASSOCIATION SPORTIVE EDUCATIVE SOCIALES (93).

Motif: Statuts non conformes et à modifier.

Absence de la pratique du football dans l'objet de l'association.

ASSOCIATION TALLULAH (93).

Motif: Statuts non conformes (Absence de la pratique du football dans l'objet de l'association).

Le club affilié sous le 581199 a été radié le 01/10/2018 pour non-paiement des sommes dues à la Ligue (35,09 €).

Cette somme n'a pas été réglée depuis.

#### Sortie de club omnisport

Le Comité émet un avis favorable à la sortie de club omnisport suivante :

#### District de l'ESSONNE

Le club omnisports de TIGERY A.S.C.L. demande la dissolution de sa section football et le transfert des droits sportifs acquis par les équipes du club à l'issue de la saison 2019/2020, vers le club de l'Association Sportive de TIGERY (530 282).

#### Changements de titre

Le Comité émet un avis favorable aux changements de titre suivants :

**527759**: FC DE MAGNANVILLE devient ASSOCIATION SPORTIVE BUCHELOISE (78).

560545: BONNIERES F.C. devient MANTES CITY (78).

532133: BOBIGNY A.F. devient FOOTBALL CLUB 93 BOBIGNY BAGNOLET GAGNY (93).

554257 - ASPTT VILLECRESNES devient US VILLECRESNES (94).

533516 - PISCOP A.S. devient ASSOCIATION SPORTIVE PISCOP MOISSELLES (95).

# Demande de mise en inactivité partielle

Le Comité émet un avis favorable à la l'inactivité partielle du club suivant :

Clubs Libres

526262 - BOUFFEMONT A.C.F. (95).

Catégorie Seniors.

#### Demande de mise en inactivité

Le Comité émet un avis favorable à la l'inactivité totale des clubs suivants :

Clubs Libres

551828: TURC F.C. DE MONTEREAU (77).

**552549** – GENERATION GAUVOIS (77).

#### Club Foot Entreprise

615044 - CARREFOUR F.C. (91).

#### Le Comité émet un avis défavorable à la demande d'inactivité du club suivant :

529822 - ANTILLES GUYANE COLOMBES A.C.S. (92).

Motif : Le club n'a pas régularisé son relevé Ligue arrêté au 31/03/2020. (748,78 euros). Ce club est mis en cessation définitive d'activité.

#### Cessations définitive d'activité

Le Comité émet un avis favorable à la cessation définitive d'activité des clubs suivants : Clubs Libres

**525513** – OUEST PARISIEN A.S.S.C. (78).

564042 - ASSOCIATION MARCOUSSIS FUTSAL (91).

#### Demandes d'Ententes

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'entente des clubs suivants :

. Demande d'entente formulée par les clubs de VILLIERS LE BEL J.S. (550582) et FOSSES F.U. (542402) dans la catégorie Féminines U18 F à 11.

Club support: VILLIERS LE BEL J.S.

Demande d'entente formulée par les clubs de FOSSES F.U. (542402) et VILLIERS LE BEL J.S. (550582) dans la catégorie Féminines U15 F à 11.

Club support: FOSSES F.U.

#### \*Mouvements dans les commissions

Il est présenté au Comité les différents mouvements dans les Commissions :

# Commission de gestion des Délégués :

Le Comité prend acte de la démission de :

- . M. Serge CHARTON
- . M. Yvan CLUA
- . M. Richard ELBILLIA
- . M. Anthony HERRY

#### C.R.A.:

# MEMBRES C.R.A. - NOMINATION

Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage, le Comité nomme en qualité de membre de ladite Commission :

BENCHEIKH Larbi, CYPRIEN Bertin, LISSORGUE Alain

#### RENOUVELLEMENT OBSERVATEURS D'ARBITRES :

Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage, le Comité nomme en qualité d'observateur en arbitrage :

Mmes. DI BENEDETTO Stéphanie, KHETTOU Naïma, ZAOUAK Nabila

MM. CARALP Raymond, COULIBALY Brahima, COURET Patrick, DIAS José, DAOUDI Iléas, HAIMOUDI Djamel, KRIEF Serge, LAMS Daniel, LAVERGNE Laurent, LISSORGUE Alain, LISSORGUE Romain (Observateur JAF), MAZURIER Lionel, MICHOUT Marc, POUPET Serge, RUNAVOT Claude, THIRION Alain, ZAMO Romain, NIEGARDOWSKI Michel.

#### Arbitres Elite Régionale :

MM BONNOT Timothé, BOUKSARA Marouane, DUTECH PEREZ Henri, EL MRABET Yazid, GAMBET Adam, HADJADJ Mickaël, HENRY Gabriel, RABIA Rabi, RIGA Théo, SAUDRAIS Alexandre, VYON Romaric

# Observateurs d'Arbitrage Spécifique Futsal :

MM. AYADI Nizar, CAPITAINE Thierry, CHABOT Daniel, CHENNINE Samir, CRUMOIS Adrien, CYPRIEN Bertin, MORAR Christian, EL KHATTARI Abdelai.

# NOUVEAUX OBSERVATEURS D'ARBITRES :

Sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage, le Comité nomme en qualité d'observateur en arbitrage :

# Arbitres fédéraux :

BARROCAS Jennifer, AKBAR Mohamed, MARMION Florent, REYNET Julien

EL HAMIDI Youssef (Futsal)

Ancien Arbitre Fédéral:

FABRY Clément, POULAT Eric

Ancien Arbitre Régional :

**DIAKITE Mohamed Moriba**,

Arbitres Elite Régionale:

DANGLADE Guillaume, KEITA Alexandre, LALBIE Bastien, PEREIRA Adrien, TIBLE Yohann

#### DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE LA CARTE D'ARBITRE HONORAIRE

Le Comité autorise la délivrance de la carte d'arbitre honoraire pour la saison 2020/2021 à :

- . BALISIER Lucien (renouvellement 2019/2020 accordé par le Comité du 07.10.2019)
- . BERTHI Franck (renouvellement 2019/2020 accordé par le Comité du 07.10.2019)
- . BODINEAU Michel (pas de demande en 2019/2020 Renouvellement 2018/2019 accordé par le Comité du 27.08.2018)
- . DUFOUR Alain (renouvellement 2019/2020 accordé par le Comité du 07.10.2019)

- . GEORGES VIAL (renouvellement 2019/2020 accordé par le Comité du 07.10.2019)
- . GUILLARD Lionel (renouvellement 2019/2020 accordé par le Comité du 27.06.2019)
- . INFERNOSO André (renouvellement 2019/2020 accordé par le Comité du 07.10.2019)
- . LOPEZ Eugène (renouvellement 2019/2020 accordé par le Comité du 07.10.2019)
- . THERON Jacques (renouvellement 2019/2020 accordé par le Comité du 07.10.2019)
- . VIAL Georges (renouvellement 2019/2020 accordé par le Comité du 07.10.2019)

#### **POINT TECHNIQUE**

Le Président informe le Comité des mouvements au sein de l'ETR.

Il est ensuite fait un point sur la formation et notamment sur les dossiers reçus pour le BMF et le BEF. Trois sessions de BEF seront organisées cette saison et nous aurons entre 160 et 170 candidats au BMF.

Pour ce qui concerne les phases de détection de ce début de saison, compte tenu de la situation sanitaire, il sera demandé aux clubs de faire des pré-sélections en leur sein afin de réduite le nombre d'enfants sur les phases départementales.

Un point est également fait sur les résultats du DESJEPS. Il est regrettable qu'une nouvelle fois peu de parisiens aient été reçus. Les conséquences pour les clubs quant à leur difficulté à se mettre en conformité avec le Statut des Educateurs sont importantes.

Le Président demande au DTR de bien vouloir rédiger une note sur les résultats de ces dernières années toutes Ligues confondues.

Enfin, les Présidents de District sont informés qu'une réunion en visio avec les CT DAP sera programmée le jeudi 10 septembre à partir de 10h30.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

# JP.MEURILLON

- . Interroge sur les modalités de mise en œuvre de la tenue d'une liste d'émargement par les clubs dans le cadre de l'application du protocole sanitaire.
- . Informe de la publication ce jour au Journal Officiel du décret venant modifier les règles d'accès des spectateurs dans les stades. Indique que le texte publié en l'état est difficilement compréhensible.

La Directrice Générale précise qu'il vaut mieux attendre la parution du décret du 10 juillet 2020 modifié et consolidé en conséquence car sa rédaction sera plus claire et permettra une meilleure compréhension de ce qui a été légiféré.

#### P. COLLOT

. Revient sur la question de la mise en œuvre de la liste d'émargement prévue au protocole sanitaire de reprise des championnats.

# **F.CHARRASSE**

. Informe du refus de la FFF de mettre à disposition du District 92 l'amphithéâtre du siège pour l'organisation de son AG. Le District est donc en pleine recherche d'un nouveau lieu pour y organiser son AG.

# **G.MATHIEU**

. Interroge sur la date de reprise des Commissions en présentiel au siège de la Ligue.

Il lui est répondu que compte tenu de la situation sanitaire, de la circulation active du virus et des derniers cas de COVID déclarés à Morfondé, il a été décidé de ne pas reprendre les réunions des Commissions régionales en présentiel et ce afin de limiter tout risque de

contamination. Il est rappelé que dans le même souci de protéger le plus grand nombre et le fonctionnement de l'Institution, l'accueil du public au siège de la Ligue comme au Centre Technique n'est pas possible jusqu'à nouvel ordre.

#### P.COUCHOUX

. Demande s'il peut lui être transmis les coordonnées de tous les référents COVID départementaux dans le cadre du fonctionnement de la cellule Covid.

#### C.AUBERE

. Informe des démarches entreprises par les clubs de D1 et D2 Féminines dans le cadre de la rétrocession des droits TV qui, à ce jour, prévoit un traitement très inégalitaire entre les clubs à statut professionnel et ceux à statut amateur.

# V. COLIN

. Fait part des difficultés rencontrées par les clubs dans la reprise avec le contexte sanitaire que nous connaissons.

#### **D.VOISIN**

. Revient sur les résultats des parisiens aux tests du DESJEPS et le regrette.

#### **G.KERRAD**

. Remercie pour les messages de soutien qu'elle a reçu.

#### C. LAQUERRIERE

- . Revient sur le décès de M. LALLUYAUX
- . Informe qu'il a été demandé aux délégués de faire savoir à la Commission s'il y avait des personnes à risques dans nos effectifs afin d'en tenir compte dans les désignations.
- . Fait un retour de la réunion en visio entre la FFF et les délégués régionaux.
- . Informe de l'obligation faite par la FFF de désigner des délégués sur les rencontres du Challenge U19 Féminin.

# J. SANDJAK

- . Informe de la prolongation des mesures d'accueil au public au siège et à Morfondé
- . Revient sur le litige opposant le FC Lissois au District de l'Essonne. Monsieur THISSERANT indique que le District entend faire une demande en révision auprès de la FFF.
- . Informe des mesures d'accueil des formations qui ont été prises par l'IFF. Il précise qu'un mail a été envoyé aux Districts avec le cahier des charges relatif aux modalités de mise en œuvre des formations qui tient compte de l'application des mesures sanitaires.

Prochaine réunion : Lundi 19 Octobre 2020 à 18h00

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Secrétaire de séance
Ahmed BOUAJAJ